



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 11
Date de la convocation : 15 mai 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 20 MAI 2025
2025 / 24**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt du mois de mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme FILET Marie-Claude, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MOLARD Cindy.

Excusés : Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, M. BOUQUET Frédéric, M. DURAND Paul, Mme MERLE Fabienne, M. PACCOUD Christian, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE – SUPPRESSION DES DROITS DE DISPERSION

Mme le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une modification du règlement du cimetière, qui prévoit le versement d'un droit de dispersion des cendres au jardin du souvenir.

Par délibération 2020/32, le conseil municipal a fixé cette redevance de dispersion à 50 €.

La loi de finances pour 2021 ayant supprimé cette taxe, Mme le Maire indique que **l'article 4.3 : Jardin du souvenir** doit être modifié ainsi qu'il suit : suppression de la mention « La dispersion des cendres est accordée moyennant le versement préalable des droits de dispersion au tarif en vigueur au jour de la signature. Ce tarif est fixé par délibération du conseil municipal ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la modification du règlement du cimetière, **article 4.3 : Jardin du souvenir**, tel qu'indiqué ci-dessus, **SUPPRIME** la redevance de dispersion des cendres au jardin du souvenir.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,
Annick GRÉMY